

# Police militaire de l'ordre public du Honduras

Policía Militar del Orden Público (PMOP)

*(Philippe Dettori-Campus)*

En raison d'une criminalité violente particulièrement sanglante (86 homicides pour 100000 habitants en 2013), le gouvernement du Honduras décide de renforcer la police nationale par une force à statut militaire : la Policía Militar del Orden Público (PMOP - Police Militaire de l'Ordre Public). Cette force de police militaire est rattachée au ministère de la défense.



Site internet (via un VPN) : [https://www.ffaa.mil.hn/?page\\_id=18588](https://www.ffaa.mil.hn/?page_id=18588)

Page Facebook : <https://www.facebook.com/PMOPHN/>

## Histoire :

La Policía Militar del Orden Público (PMOP) est créée par la loi n° 168-2013 du 23 août 2013. Elle autorise un effectif maximum de 5000 personnes pour le corps.

Deux premiers bataillons (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> BPM) sont rapidement créés en octobre 2013, par recrutement au sein des forces armées honduriennes.

Les 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> bataillons de police militaire sont créés en avril 2014.

Les 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> bataillons de police militaire et le 1<sup>er</sup> bataillon canin sont créés en 2015.

En 2015 le taux d'homicides a diminué à 50 pour 100000 habitants.

Les 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> bataillons de police militaire sont créés le 4 juillet 2017.



## Missions :

L'article 7 de la loi n° 168-2013 définit les missions de la police militaire de l'ordre public.

La PMOP a pour missions de coopérer à la défense de la souveraineté et au maintien de l'ordre public.

« 1) Agir rapidement en circonstances d'insécurité qui affectent l'ordre public et qui constituent des situations d'urgence, c'est-à-dire qui affectent les personnes et les biens, obligeant la Police Militaire de l'Ordre Public (PMOP) à mobiliser la collaboration effective de son personnel et de ses moyens, pour rétablir la paix, l'ordre public et l'empire de la Constitution de la République ;

2) Coopérer dans le cadre de la Stratégie Nationale de Défense et de Sécurité à la récupération des zones, quartiers, colonies, établissements humains ou espaces publics où le crime organisé exerce ses activités délictueuses limitant la libre circulation et mettant en danger la vie ou l'intégrité physique des personnes et de leurs biens ou altérant en quelque forme l'ordre public, jusqu'à ramener la paix et la tranquillité à la population ;

3) Procéder à la capture et mettre à la disposition des autorités compétentes en conformité avec la loi, les personnes associées aux organisations criminelles, ou en quelque forme altérant l'ordre public, ainsi que remettre les preuves de leur culpabilité pour leur jugement ;

4) Exercer les tâches d'investigation et de renseignement dans le combat contre les activités du crime organisé ordonnées à la Police nationale dans la loi ;

5) Combattre les délits de contrebande et de fraude fiscale, ainsi que réaliser toute autre fonctions ou actions qui leur sont ordonnées par le Président de la République. »

## Organisation :

La PMOP se compose de :

- Un état-major,
- 8 bataillons de police militaire (1<sup>er</sup> à 8<sup>e</sup> BPM 8 x 500 h),
- 1 bataillon canin (130 binômes maître-chien),
- Une école.

## Stationnement :

Tegucigalpa : 1<sup>er</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> BPM, 1<sup>er</sup> bataillon canin, état-major, école de la PMOP.

San Pedro Sula : 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> BPM.

Les garnisons des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> BPM ne sont pas connues.



*Soldats de la PMOP*